



Finistère

Penn Ar Bed



Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

CPPAP: 1022 S 07559	Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel	Prix : 0,4 €	N° 3
SOMMAIRE Bulletin de mars 2021 Page 1: Édito: Une parole libérée Page 2: La manifestation du 13 mars : pour une véritable politique des langues régionales SNUipp-FSU: La carte scolaire : une saignée SNES-FSU: Bilan des ouvertures et fermetures des postes SNEP-FSU: EPS, une discipline non essentielle à l'École! Page 3: SNU Pôle Emploi : Les risques du métier Émancipation : Le temps des cerises et le calendrier électorale SFR: Tout sur le CDCA du Finistère Page 4: Un Point CHSCT Devoir de réserve du fonctionnaire: loyalisme ou bâillon?	Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29283 BREST CEDEX 71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr Facebook : https://www.facebook.com/fsu29/	26/03/2021	QUIMPER PPDC SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

Une parole libérée

1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des droits supplémentaires mais aussi des moyens. Alors qu'elle devrait être une priorité, on ne peut que s'inquiéter du fait que les outils dédiés à la santé au travail risquent d'être amoindris (notamment avec la perte de missions des CHSCT en 2022).

La prévention des violences sexuelles et sexistes au travail passe par la protection de l'emploi et de la carrière des victimes (aménagement d'horaires, de poste, des congés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisies, la prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais...). Elle passe aussi par la formation des professionnel.le.s, des représentant.e.s du personnel et par des campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.



Des militantes-salariées de FO 29 portaient plainte il y a un an contre un ancien dirigeant pour des actes de violences sexistes et sexuelles. Elles le rendent public aujourd'hui. Par des tracts distribués le 4 février et le 8 mars, elles témoignent d'un mal-être au travail grandissant depuis janvier 2021.

Est-ce un hasard que seules les femmes qui ont osé prendre la parole sont maintenant celles qui dénoncent des représailles au sein de leur syndicat employeur?

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit passer par un soutien indéfectible à la parole des victimes.

Florent Martinie, co-secrétaire départemental

Manifestation du 13 mars: pour une véritable politique des langues régionales

Le SNUipp-FSU 29 et le SNES-FSU 29 ont souhaité participer et appeler à la manifestation du 13 mars à Quimper. Une véritable politique de développement des langues régionales passe nécessairement par les services publics laissant la place aux langues régionales et ce dans une république des droits unis, mais culturellement diverse. Une langue commune n'est pas une langue unique.

C'est pourquoi la FSU et ses syndicats revendiquent que les moyens donnés aux académies intègrent la dimension bilingue pour éviter la concurrence entre les filières monolingues et bilingues, qui, au final, fragilise tout le monde.

Dans le premier degré, l'implantation des classes bilingues doit répondre à une cohérence de filière, seule à même d'assurer la pérennité de nos langues. Une politique budgétaire qui consiste à opposer les classes bilingues aux classes monolingues, au niveau des ouvertures ou fermetures de postes, n'est pas acceptable et a comme conséquence de fragiliser les classes bilingues comme monolingues. Vous retrouvez nos positions et notre déclaration sur : <https://29.snuipp.fr/spip.php?article3742>

Antoine Gauchard, pour le SNUipp-FSU 29

SNUipp-FSU: la carte scolaire: une saignée

Suite aux CTSD premier degré des 9/2/21 et 18/2/21, bien que le SNUipp-FSU et les autres organisations syndicales aient voté contre la proposition de carte scolaire de la DSDEN, il a été acté 52 fermetures et 19 ouvertures (monolingue, bilingue, REP) soit un solde de - 33 postes, des transformations de remplaçant.e.s brigade en titulaire de secteur (14) et 13 quarts de temps pour des décharges PIAL (qui gèrent les emplois du temps des AESH). L'académie de Rennes avait une dotation nulle en poste. Si l'Ille et Vilaine a pu être dotée (démographie croissante) notre département a, lui, perdu des postes sur une base de

logique comptable. La réalité et la traduction de ce manque de poste sont brutales pour nos élèves et nos collègues. Nous avons bataillé école par école et avons réussi à sauver un demi poste à Cleder et un poste à St Martin-des-Champs. Il semble que la ligne de la DASEN soit de conserver une marge de manoeuvre de quelques postes pour la phase d'ajustement à la rentrée 2021. Le SNUipp-FSU a bien fait savoir, lors des deux CTSD, son désaccord avec la politique de casse du service de l'éducation nationale.

Sklaerenn Noisel pour le SNUIPP-FSU.

SNES-FSU: Bilan des ouvertures et fermetures de postes

Dans le 2d degré, le constat est de pire en pire: les moyens de DGH distribués dans les établissements ont été réduits par rapport à l'année passée et, de plus, l'augmentation des HSA au détriment des HP a conduit les CE à faire des choix de réduction de doublement, de suppression d'options, de sacrifice de postes au moindre départ en retraite. Comme cela n'était pas suffisant, des postes occupés ont aussi fait les frais de cette politique destructrice d'emploi dans la fonction publique. Et ce n'est pas sans conséquence pour les élèves puisque nous constatons une augmentation des effectifs par classe.

En collège: Certaines disciplines sont sacrifiées à la transformation presque systématique de postes chaires en postes à complément de service sur 2 voire même 3 établissements. La technologie est très largement concernée, mais pas que : l'allemand fait aussi les frais de cette politique avec 3 établissements en support. Les CSD n'ont jamais été aussi nombreux: 250 CSD, pour certains dans 2 établissements différents.

En lycées: beaucoup de postes sont fermés. Sur la trentaine de fermetures dans le 2d degré, le lycée va en subir 23 à lui seul. La réforme du lycée couplée à l'augmentation des HSA a laminé les postes et les chances de mutation pour bon nombre de collègues qui demandent depuis des années à ne plus être TZR. C'est la précarisation à tout-va. Nous avons réussi en CTSD à faire geler quelques postes et obtenu la création d'un poste d'EPS au Relecq Kerhuon.

En LP: nous constatons que beaucoup de collègues se voient obligés de compléter leur service dans d'autres disciplines proches, et souvent en collège et lycée. C'est une charge de

travail supplémentaire et pour des enseignements qui ne correspondent pas au concours pour lesquels ils ont été recrutés. Nous craignons à terme une banalisation de ces situations, au risque de perdre ces postes PLP et le savoir-faire propre au public concerné.

Les BMP sont de plus en plus nombreux pour des durées allant de 1h ou 2h jusqu'à 18h. Encore plus de TZR seront affectés sur 2 ou 3 établissements à la prochaine rentrée. C'est une précarisation croissante de notre métier dans des disciplines de moins en moins attirantes pour les futures enseignants et où il y a de moins en moins de postes pour les entrants de mutation.

Les HSA vont devenir intenables pour beaucoup de collègues déjà en souffrance par l'augmentation incessante de nos missions ou du travail de préparation devenu multi tâches entre présentiel et distanciel.

Le stress ne fait qu'augmenter, avec entre autres des promesses de vaccinations qui au rythme où elle vont, ne seront pas effectives avant la rentrée de septembre.

La revalorisation n'a été qu'une mascarade méprisante aux yeux de bon nombre de collègues.

Alors avec de telles perspectives pour la prochaine rentrée, Le SNES-FSU dénonce l'immense hypocrisie dans laquelle le ministère fait croire que les élèves seront mieux accueillis, rattraperont le retard accumulé par ces temps de pandémie et que les enseignants seront mieux rémunérés grâce aux HSA.

Yves PASQUET secrétaire départemental du SNES-FSU du Finistère

SNEP-FSU: EPS, une discipline non essentielle à l'École!

Le jeudi 14 janvier, l'annonce est faite : à partir du lundi 18, la pratique physique sera interdite en milieu couvert. Le résultat est sans appel : « tous dehors ! »

Cette décision est bien entendu prise sans aucune concertation et sans aucune explication. Une fois de plus, notre discipline est attaquée. Comment faire cours à toutes nos classes dehors en plein hiver sur des mêmes créneaux ? Bien au chaud dans leurs bureaux à Paris, nos gouvernants n'ont sûrement pas comme priorité la connaissance nos conditions de travail.

Toutes les classes ayant EPS vont donc se retrouver sur un même plateau (ou parfois dans les cours de récréation) ... quand les conditions climatiques le permettront. Et c'est sans oublier les lampes frontales entre 8h et 9h lorsqu'il fait nuit encore. Par conséquent, de nombreux cours sont annulés, écourtés ou se déroulent dans des salles de classe. Une fois de plus, le mépris est total envers les enseignants et les élèves. Ces derniers n'avaient pour beaucoup plus que l'EPS comme pratique physique. Notre discipline est à nos yeux essentielle pour la santé physique, mentale et sociale de nos élèves, lourdement affectés par les confinements successifs (augmentation de la sédentarité, diminution des capacités cardio-vasculaires...). Mais ce ne doit pas être l'avis de notre Ministre. A moins que pour lui la santé et l'EPS ressemblent à son petit « gigotage » dans une école élémentaire parisienne le 2 février 2021, relayé par BFM TV (devenu le canal d'information du ministère ces derniers temps). Quel pathétisme ! Nous y apercevons notre ministre en costard faire quelques mouvements de motricité. Le tout avec son masque (pourtant incompatible avec une activité physique comme stipulé dans ses différents protocoles). M.Blanquer, comment pouvez-vous être crédible aux yeux des enseignants quand, même vous, vous ne respectez pas le protocole ? Et quelle image de notre discipline donnez-vous dans les médias ? Certes, bouger 30 minutes par jour, c'est bien mais apprendre en EPS à l'école c'est mieux.

L'EPS, comme les autres disciplines subit une casse lamentable de l'emploi

Et pendant ce temps, le gouvernement continue sa casse de la fonction publique. Depuis 2018, au niveau national, il y a eu 43706 élèves de plus mais 417 classes fermées comme le résume S.Benmouffok (2021) dans son livre « le fiasco Blanquer ».

Et les prévisions en Bretagne pour la rentrée 2021 ne sont pas bonnes : 105 suppressions de postes dans le second degré alors que l'académie accueillera 997 élèves en plus ! En ce qui concerne notre département, 37 élèves de plus dans le secondaire et 46,5 postes en moins. Mais d'un coup de baguette magique, le rectorat trouve des solutions : des HSA à faire ingurgiter, des refus de temps partiel sur autorisation. Et la machine infernale ne s'arrête pas là avec la réforme de la formation des jeunes collègues. En effet, le ministère a décidé de repousser les concours d'entrée dans nos métiers en fin de Master 2 à partir de la session 2022. L'année de fonctionnaire stagiaire ne se fera plus en M2 mais à l'issue de celle-ci. L'état économise donc toute la formation initiale en la reportant à minima sur la dernière année d'étude précédent le concours, dégradant en outre le statut de « fonctionnaire-stagiaire » en « étudiant-contractuel » alternant 3 à 9h payées 660 euros ! Quelle exploitation ! Ces postes seront donc des moyens provisoires pourvus habituellement aux TZR et non titulaires, dont la situation pourrait rapidement se dégrader avec la nomination prioritaire de ces étudiants contractuels.

Nous arrivons donc à un point de non-retour. Les collègues sont déjà épuisés par 2 années scolaires d'adaptations aux différents protocoles et ils se voient imposer des heures supplémentaires à la rentrée prochaine. Certains collègues doivent compléter leur service ailleurs alors même qu'il y a les heures effectives dans leurs établissements (merci l'imposition des HSA !). Certains postes pris par les « étudiants contractuels » vont bloquer à terme la mobilité du personnel dans les phases inter et intra-académiques.

N'oublions pas les propos de J-M Blanquer à la rentrée 2019 (conférence de presse de rentrée - 27/08/2019) dans laquelle il faisait du « bien être professionnel au travail » un des 3 défis prioritaires à relever sur les années à venir à l'École. Décidément, ce gouvernement n'a définitivement honte de rien.

Profitons donc de cette année de congrès départementaux, académique et national pour exprimer notre colère et construire ensemble ce que sera l'EPS de demain dans un projet d'École basé sur la formation du citoyen de demain.

Philippe Le Berre pour le SNEP-FSU du Finistère

« Les Risques du métier »

Le 28 janvier 2021, Patricia Pasquion, conseillère à Pôle Emploi, se rend dans son agence de Valence dans la Drôme pour faire son travail au service des demandeurs-euses d'emploi et des entreprises. Elle s'apprête, comme chaque jour, à recevoir ce public d'hommes et de femmes en recherche d'emploi, avec des problématiques très diverses, des situations familiales et financières compliquées, parfois dramatiques. De même que ses collègues, elle espère, à son niveau et modestement, contribuer à améliorer des situations tendues, angoissantes pour toutes ces personnes, avec des moyens d'actions et des solutions qui sont ce qu'ils sont et des réponses pas toujours adaptées, pas forcément immédiates voire pas de réponses du tout. C'est le lot quotidien mais avec ses collègues elle s'accroche pour rendre ce service, hélas de plus en plus souvent dans des conditions dégradées : il faut prioriser.

Ce jour-là, peu après avoir commencé sa journée, tout va s'arrêter, sa journée et sa vie, brutalement, dramatiquement, horriblement et injustement.

Un demandeur d'emploi va sortir une arme et lui tirer dessus, la blessant mortellement, avant d'aller tuer une autre personne à quelques kilomètres dans une entreprise où il avait travaillé.

On ne sait toujours pas les motivations de cet homme, l'enquête est en cours et il n'a pas livré grand-chose aux enquêteurs pour le moment semble-t-il.

Ce 28 janvier est une journée de CSE dans les établissements régionaux de Pôle Emploi. Toutes les régions sauf une, Bourgogne-Franche-Comté, décident de suspendre les CSE et de les reporter à une date ultérieure. En BFC, plusieurs organisations syndicales dont le SNU décident de quitter la séance mais d'autres, dont la CFDT, proposent de continuer !

Très rapidement, la direction générale de Pôle Emploi, relayée par les directions régionales, s'emploie à démontrer son absence de responsabilité dans ce drame et à mettre en garde les représentants du personnel ainsi que les organisations syndicales qui « profiteraient » de ce drame pour mettre en avant leur idéologie et/ou leurs discours politiques.

Pas question de remettre en cause la politique de l'emploi et de l'indemnisation des demandeurs-euses d'emploi. Cette même direction se permet même de dire qu'il ne faut pas tirer de conclusions hâtives alors que l'enquête est en cours tout en disant qu'il s'agit de l'acte d'un déséquilibré et que cet acte n'a rien à voir avec sa situation de demandeur d'emploi, bien soutenue par certaines organisations syndicales, toujours les mêmes.

Certes, il ne résidait plus dans la région depuis longtemps et il semblerait qu'il s'en est pris par hasard à cette collègue qui se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment.

Cependant et même si nous n'en connaissons pas la cause réelle avec certitude il avait connu plusieurs licenciements au cours des 10 dernières années, était en ASS (allocation de solidarité spécifique, un des minimas sociaux) et donc en précarité depuis un certain temps.

Et puis, cette notion de mauvais endroit au mauvais moment est-elle acceptable lorsque l'on exerce son métier au service des autres. Patricia, en signant son contrat de travail avec Pôle Emploi, était-elle censée accepter ce genre de risque qui peut, hélas, être inhérent à certains métiers mais certainement pas à celui de conseillère à Pôle Emploi ou d'enseignant-e ?

Depuis longtemps nous alertons nos interlocuteurs-trices de la direction générale et des directions régionales sur l'effet de leurs décisions en matière d'accompagnement des demandeurs-euses d'emploi, de l'indemnisation mais également de l'organisation du travail et de l'évolution de nos activités vers la dématérialisation à outrance. Les fiches de signalement pour agressions et menaces, le plus souvent verbales, ont fait un bond en avant depuis 2019. Le 1^{er} volet du décret sur la nouvelle assurance chômage date de novembre 2019.

De conseillers-ères à l'emploi spécialisés-es dans l'intermédiation nous sommes passées-es à opérateurs-trices de saisie et prescripteurs-trices de prestations via une logique de chiffres et d'objectifs.

En attendant, une femme est morte !

Elle a été enlevée, de manière abjecte et ultra violente, à l'affection des siens, sous les yeux horrifiés de ses collègues sur son lieu de travail !

Est-elle une victime collatérale d'un système totalement déshumanisé ou juste malchanceuse d'avoir croisé la route d'un déséquilibré ou d'un être lui-même brisé ?

L'enquête, pour la mémoire de Patricia et pour ses proches, devrait pouvoir l'établir mais peut-on y croire ?

Ce qui peut arriver de pire et la tuer une 2^e fois ce serait que tout cela se conclut par :

Pas de chance, ce sont les risques du métier !

Yohann Jeusset, secrétaire régional du SNU-Pôle Emploi

Le temps des cerises et le calendrier électoral

En Marche sur les remises en questions et l'espérance...

Il y a un an, l'incapacité du mode de production et du gouvernement à adapter leurs fonctionnements pour répondre aux impératifs sociaux et parfois vitaux de la population encourageait certain.es à assumer une politique d'affirmation en termes de développement des services publics.

Le gouvernement a au contraire profité de la situation pour accélérer la mise en œuvre de sa politique. Exemple : après la loi de transformation de la Fonction publique, le projet de loi 4D continue d'approfondir les conditions de "vente à la découpe" des Services publics, notamment par les nouvelles attaques statutaires qu'il contient. Prévoyant par rapport à l'accélération prévisible des réactions relatives à la précarité et la pauvreté qui vient, le gouvernement prépare en plus un cadre légal propice à la répression de masse grâce aux projets de lois "Sécurité globale" et "confortant le respect des Principes de la République":

Et le mouvement syndical dans tout ça ?

Hormis les communiqués de soutien et alors que tous les secteurs subissent des suppressions d'emplois et des dégradations de condition de travail, quel est le plan de bataille de l'intersyndicale nationale ? Quel est le calendrier prévu de mobilisation et surtout, les moyens mis à dispositions par les structures syndicales pour les préparer ? Sommes nous dans un contexte d'union nationale face à la crise économique et sanitaire ?

Faudra-t-il que les mobilisations à la base se construisent seules jusqu'à contourner les organisations syndicales... ou participeront-elles, de la base au sommet ici et maintenant à la construction du rapport de force ?

Réduire le soutien aux mobilisations à des communiqués revient de fait à reporter la volonté de changement sur une éventuelle alternance électorale en 2022. Or pendant ce temps, le gouvernement avance : que restera-t-il des conquêtes sociales et démocratiques en 2022 s'il n'est pas arrêté ?

Dans le Finistère comme ailleurs, des irréductibles...

Des syndiqué.es n'ont pas hésité à aller soutenir les artistes et technicien.nes intermittents.es qui occupent le Quartz à Brest pour l'abandon du projet de réforme d'assurance chômage et la réouverture des lieux culturels dans des conditions sanitaires appropriées.

D'autres et parfois les mêmes ont suivi les mobilisations du 8 mars pour les droits des femmes qui s'approprient de plus en plus le mot d'ordre de grève féministe.

Plusieurs organisations de jeunesse ont appelé à la mobilisation le 16 mars contre la précarité et les mobilisations pour le climat dont le caractère politique (non partisan) est de plus en plus affirmé laissent envisager la structuration de mouvements de jeunesse massifs.

Dans les discussions des rassemblements pour le climat, la volonté d'agir contre l'implantation de Amazon à Briec permet aussi d'envisager des convergences intéressantes.

Alors que la Banque Publique d'Investissement a choisi d'héberger chez Amazon des données relatives aux soutiens aux entreprises dans le cadre du plan de relance, la lutte ici et maintenant entre les différents modèles de "monde d'après" s'ancre aussi dans le Finistère. Et Vive la Commune !

Serge DA SILVA, SNES-Emancipation

Tout sur le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Présidé par la Présidente du Conseil départemental, il est constitué de deux formations : la formation spécialisée personnes âgées (FSPA) et la formation spécialisée personnes handicapées (FSPH).

Le CDCA donne son avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes handicapées : actions de prévention, accompagnement médico-social, accès aux soins, aides humaines et techniques, transport, logement, vie associative.

Il peut aussi se saisir de thèmes relatifs aux politiques de l'autonomie et de la citoyenneté pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Chaque formation est composée de 4 collèges :

- 1er collège: représentants des retraités (fédérations syndicales et associations) et des proches aidants (pour la FSPA) et représentants des personnes handicapées et des proches aidants (pour la FSPH).

- 2^e collège: représentants des institutions.
- 3^e collège: représentants des organismes et des professionnels oeuvrant en faveur des personnes âgées ou handicapées.
- 4^e collège: représentants des personnes physiques et morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

La FSU (avec 8 autres syndicats ou associations) est représentée dans le 1er collège des 2 formations :

- pour la FSPA par Marie-Armelle Barbier (vice-présidente) et Maryvonne Manchec
- pour FSPH par Guy Le Dréau.

Maryvonne Manchec, pour la section fédérale des retraité.e.s

Un point CHSCT

Le dernier CHSCT a eu lieu le 11 mars. Le prochain aura lieu le 22 avril.

Le bilan du SMA (Service Médical Académique) réalisé par le Docteur Goyec (médecin de prévention de l'éducation nationale) a mis en exergue les sources des souffrances du personnel au travail.

523 personnes ont été suivies pour l'année 2019-2020 dont 35 % pour la première fois. 85% des personnes suivies sont des enseignants (445), 51 % dans le 1er degré.

Au niveau du second degré, l'augmentation des demandes concerne surtout les professions artistiques impactées par la réforme et les professeurs de langues mettant en avant leurs effectifs trop chargés.

La moitié des motifs de consultation ont pour raison des pathologies psy dont 36 % pour mal-être au travail. Cette problématique du mal-être au travail concerne 16 % de toutes les consultations : gestion de multiples niveaux, tensions avec les familles, élèves à besoins éducatifs particuliers, conflits PE et ATSEM ou AESH, directions d'école (fatigue physique et psychique liée directement au travail amplifiée par le contexte sanitaire).

Augmentation également du nombre d'AESH en consultation. Concernant surtout des difficultés d'adaptation et l'organisation en PIAL.

Situation sanitaire

Une campagne de tests antigéniques sur le second degré est actuellement en cours.

Les tests salivaires sont à destination du 1er degré principalement. L'administration nous a assuré qu'il n'y aura pas de participation des enseignants. mise à part la récupération des fiches d'autorisation des tests auprès des parents.

La réalisation des tests est encadrée par la DSDEN + ARS + techniciens de labo. Le but est de repérer la circulation du virus, les écoles sont donc ciblées et non choisies aléatoirement. Nous avons appris depuis que les enseignants auraient un reste à charge de 1 €, ce que dénonce la FSU.

21 recrutements de contractuels sont en cours dans notre département pour la période de mars à mai en appui aux médecins et infirmier-e-s scolaires.

Concernant le problème du brassage des élèves en cas de non-remplacement, la DASEN précise que le protocole, c'est « dans la mesure du possible ».

Point radon

De nouveaux mesurages ont eu lieu au Lycée Brizeux en janvier. Ceux-ci sont toujours supérieurs à la norme admise (300 bq/m3). Nous soutenons que l'enquête doit être menée au bout.

Ce que ne semble pas souhaiter l'administration. Le SG au CHSCTA a indiqué que c'était une enquête à l'initiative des organisations syndicales, qu'elle n'a pas été votée par le CHSCT dans son ensemble. Discours qui n'avait jamais été tenu jusqu'à présent. Un questionnaire a pourtant été réalisé pour les personnels du Lycée Brizeux lors d'un groupe

de travail avec l'administration afin de déterminer leur exposition individuelle au radon en mSv et par année. Nous souhaitons que ce questionnaire soit enfin mis en ligne pour ceux-ci et ensuite, le déploiement de cette enquête à tous les établissements concernés par des taux de radon au-dessus des seuils réglementaires. Nous voulons qu'il y ait un suivi médical d'office pour ces personnels. C'est un enjeu d'une grande importance !

Le Conseiller de Prévention Académique a argumenté sur le fait que la réglementation a évolué depuis l'élaboration du protocole de l'enquête en ligne et qu'il faut prendre appui sur le guide ministériel du travail définissant une nouvelle méthodologie pour décliner les actions...même s'il consent que c'est une nécessité d'élargir aux autres établissements.

Concernant la prise en compte des années effectuées au sein d'un établissement à fort taux d'exposition au radon, le CPA nous répond que la réglementation n'est pas rétroactive et s'applique à partir de 2018.

Le dossier déjà complexe commence à devenir nébuleux...

Nous avons déposé un avis qui a été voté à l'unanimité par toutes les organisations syndicales pour continuer de faire avancer le dossier et ne pas laisser l'administration enterrer la question du radon. Celui-ci doit avoir fait l'objet d'une réponse de la DASEN dans un délai de 2 mois.

Nous faisons de notre mieux pour vous contacter en amont et si nécessaire à la suite des CHSCT. Cependant l'augmentation exponentielle des fiches a ralenti notre capacité à vous suivre. Si votre problème n'est pas réglé malgré l'alerte par le biais de la fiche SST, contactez-nous.

Pour le premier degré :

Nathalie Rospart, secrétaire du CHSCT29, SNUipp : nathalie.rospart@ac-rennes.fr

Sklaerenn Noisel, SNUipp : sklaerenn.noisel@ac-rennes.fr

Pour le second degré:

Antoine Uguen, SNES : snes29@rennes.snes.edu

Yves pasquet, SNES

Philippe Le Berre, SNEP (EPS)

Vincent Laval, SNUEP (Ens. Pro.) : vincent.lavalle@snupep.fr

Pour les personnels de l'administration: Julia Pordié, SNASUB : Julia.Pordie-Gentzittel@ac-rennes.fr

Pour les infirmier.es de l'éducation nationale: Isabelle Musseau, SNICS

Nous sommes tous membres du CHSCT et pouvons être contactés à ce titre mais parfois il est plus facile d'expliquer sa problématique à quelqu'un du même corps.

Nathalie Rospart, secrétaire du CHSCT du Finistère

Devoir de réserve du fonctionnaire: loyalisme ou bâillon?

En mars 2019 à Nice, au cours d'une manifestation, Geneviève Legay est grièvement blessée lors d'une charge de police. Un agent administratif de la police dénonce un conflit d'intérêt entre la responsable chargée de l'enquête interne et le commissaire ayant ordonné la charge : elle est sa compagne. L'agent est sanctionné pour avoir alerté la presse sans passer par la voie hiérarchique (qui était directement impliquée dans l'affaire).

En octobre 2020, 4 professeurs du lycée Desfontaines de Melle passent (individuellement) en conseil de discipline. Le rectorat de Poitiers leur reproche d'avoir perturbé les nouvelles épreuves continues du « bac Blanquer ». Trois d'entre eux sont accusés « d'incitation à l'émeute », (pas moins !!). Selon la Rectrice (proche de JM Blanquer), ils auraient « trahi le devoir de réserve des fonctionnaires ». Malgré des avis partagés du conseil de discipline ils sont lourdement et inégalement sanctionnés pour des faits identiques.

Ces exemples malheureusement non exhaustifs, justifient notre questionnement : que recouvre exactement la notion de « devoir de réserve du fonctionnaire » ?

En 1983 la loi portant sur « Les droits et les obligations des fonctionnaires » dite loi « Le Pors », les émancipe plus que précédemment. Elle ne concerne pas le contenu (elle leur garantit la liberté d'opinion personnelle) mais le mode et le niveau d'expression (tracts, presse locale, nationale, radios...). Les fonctionnaires ont toujours un devoir d'obéissance et de neutralité envers leur ministère, avec une condition: « un agent doit s'abstenir de tout acte propre à faire douter de sa neutralité mais aussi de son loyalisme envers les institutions ». La loi ne précise pas les domaines et les limites du devoir de réserve. L'appréciation reste soumise à la hiérarchie.

Que signifie « être loyal » ? : approuver les décisions hiérarchiques, se taire ou dénoncer ce qui nuit à la Fonction Publique ? Cette notion floue a probablement entraîné une frilosité à s'engager. Elle peut être constatée chez nombre d'agents, de crainte de manquer une promotion, d'être « placardisé » ou de voir leur parole mal perçue par des collègues encore plus frileux. Dans la période actuelle cette autocensure de l'expression s'est accentuée particulièrement sous la mandature Macron. La Haute Administration est utilisée à des fins politiques et partisans : sélection du personnel, exigences de formulation des idées... Les services administratifs se voient attribuer des tâches

qui normalement relèvent des cabinets ministériels, comme la rédaction d'« éléments de langage » par exemple.

Les « chartes de déontologie » se multiplient. Mais pilotées par le pouvoir politique, s'agit-il en réalité de déontologie ? Ne s'agit-il pas plutôt d'intimider les fonctionnaires pour les dissuader de s'exprimer publiquement ? La nouvelle Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) renvoie les fonctionnaires à des conditions de sujétion jamais atteintes depuis des décennies. La suppression des commissions paritaires, par exemple, donne un pouvoir discrétionnaire à la hiérarchie, hors du contrôle des organisations syndicales.

« Avec la notion morale et floue d'exemplarité, chacun se demande désormais s'il est exemplaire lorsqu'il apporte son point de vue ou parle de la pratique » (Francette Popineau-SNUIPP-FSU).

D'un côté l'administration est contrainte de s'immiscer toujours un peu plus dans le jeu politique, de l'autre, l'engagement des agents publics est considéré « problématique et suspect ». Que reste-il de la loi « Le Pors » voulant faire du « fonctionnaire sujet, un fonctionnaire citoyen » ?

L'idée même que l'idéologie dominante soit contestée dans ses choix est insupportable à ceux qui nous gouvernent, enfermés dans leurs certitudes dogmatiques libérales, leur arrogance et leur entre-soi. L'autoritarisme qui sévit de plus en plus au sein de l'administration vise à étouffer l'expression libre d'opinions pour les fonctionnaires. La réduction de leur nombre avec son corollaire du recours aux contractuels répond aussi à cette volonté de contrôler l'expression des agents.

A l'opposé un gouvernement progressiste pourrait laisser la liberté d'expression aux agents publics, hors de leur fonction. Elle permettrait alors le concours de forces sociales dont la capacité à dire et à s'opposer serait prise en compte (ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui). Le syndicalisme est une composante incontournable de cette démarche et pourrait peut-être sortir de cette niche (le taux de syndicalisation dans la Fonction Publique atteint à peine 20%), où il est confiné par les politiques et les médias à leur dévotion. Mais c'est probablement ce que veulent éviter à tout prix nos gouvernants.

Pour cette année 2021, osons le rêve !!

Paul Abily, retraité.